



Collectif Inter-associations citoyennes des Déchets, de l'Environnement et de la Santé de l'Hérault (CIDES-34)

Groupement d'associations loi de 1901 n° RNA W34 3 020 648 J.O. 7 janvier 2017

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance,
34062 MONTPELLIER

Lattes le 15 Juin 2020

Objet : Une réhabilitation incomplète de la décharge du Thôt, un environnement délabré qui paraît non réglementaire et dangereux pour la santé humaine de proximité.

Monsieur le Préfet,

L'ancienne décharge du THÔT située à Lattes, domaine de Gramenet génère encore des pollutions sur un site presque oublié.

Sauf erreur ou omission de notre part, elle ne fait pas l'objet d'un suivi officiel rigoureux ni d'études d'impacts sanitaires ou environnementaux.

Les études qui sont préconisées pour le bon fonctionnement hydraulique du site, le contrôle de la nappe, le bilan hydrique et la qualité de l'air, n'ont fait l'objet d'aucune information ni porté à la connaissance des habitants de la Métropole ou des associations environnementales.

Depuis les premiers dépôts dès 1965 jusqu'à son arrêt en 2006, sans aucune sécurité d'étanchéité membranaire en fond de site permettant de capter les lixiviats, il a été stocké sur cette décharge de 52 hectares sur 32 mètres de hauteur une quantité extrêmement importante de produits très toxiques et microbiologiques et une formation très volumineuse de lixiviats. Faits aggravants, elle est située sur une zone inondable et très proche de trois cours d'eaux, la Mosson, le ruisseau du Rieucoulon et le ruisseau de Gramenet). Elle se trouve également sur une zone humide d'un site classé « Natura 2000 », à proximité de l'étang de l'Arnel qui peut ou pourrait éventuellement recevoir des transferts d'eau contenant des toxicités chimiques en provenance du site du Thôt (instabilité de la décharge et avec affaissement sous le poids de la masse des dépôts et/ou transfert par la rivière Mosson lors d'une inondation du Lez et/ou de la Mosson). Avec l'évolution des effets du changement climatique, elle est également sous la menace d'une élévation du niveau marin et des étangs permettant un impact direct sur le pied de cette ancienne décharge.

Aujourd'hui nous constatons que sa réhabilitation est incertaine et ne répond pas du tout à ce qui avait été annoncé par l'Agglomération depuis 2006 (source : dossier de presse de l'Agglomération du 30 Juin 2006 et document du rapport de la cour des comptes du 26 Juillet 2011).

Après une visite du site début Mars 2020, celui-ci apparaît particulièrement dégradé, dangereux, irrespectueux pour l'environnement et peut-être condamnable, à savoir :

- une réhabilitation au rabais avec des installations prévues et annoncées par l'Agglomération de 2006 à 2011 mais inexistantes sur ce site aujourd'hui (le biogaz prélevé devait permettre de couvrir les besoins, hors chauffage de 2 000 familles en logement individuel, soit 9 000 personnes, la réalisation d'une centrale photovoltaïque **de 82 000 m²** ...) ;
- le grillage qui entoure la décharge laisse apparaître des passages orchestrés pour la chasse aux sangliers ou autres animaux au vu des collets posés ;

Adresse courrier

Siège social : c/o Jacky CHANTON – 10 rue des Vignes - 34970 Lattes - ☎. 06 52 69 84 30, jacky.chanton@free.fr



Collectif Inter-associations citoyennes des Déchets, de l'Environnement et de la Santé de l'Hérault (CIDES-34)

Groupement d'associations loi de 1901 n° RNA W34 3 020 648 J.O. 7 janvier 2017

- des immondices jonchent le sol et un « puits couvert ressemblant à une station de relevage ? » qui dégage une très forte odeur pestilentielle d'H₂S (sulfure d'hydrogène) plus... ?
- les roubines qui longent la décharge sont gorgées d'une eau polluée, de couleur différente selon le lieu, jonchées de vieux pneus, de plastiques de toutes sortes ;
- sur la décharge, des bassins de retenue des eaux de ruissellement dont plusieurs sont bordés de boudins mais non munis d'échelles afin de pouvoir éviter la noyade ou l'asphyxie de certains animaux ;
- au nord est de la décharge se trouve une station de pompage ou de l'eau, pas vraiment transparente se vide dans le milieu (dans la jonction du Rieucoulon et du ruisseau de Gramenet), certainement pour éviter le transfert d'eau vers le pied de la décharge où réceptionner puis vider l'eau des bassins du pluvial ?

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter au dossier de la réhabilitation de cette ancienne décharge publique, le respect contractuel de Montpellier Métropole à l'égard de l'environnement, de la santé publique et notre souhait d'une participation citoyenne associative pour son suivi, la transparence sur la situation environnementale et sanitaire.

Veillez agréer, Monsieur Le Préfet, nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration du CIDES-34
Le Secrétaire
Jacky Chanton

Cosignataires :

- Association Eau Secours-34 (usagers et consommateurs des services d'eau et d'assainissement basés dans l'Hérault)
- Association ASPRI (Association pour la survie des étangs et de la mer et la prévention des risques d'inondation)